

CESAR

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/03/2015

WOLFF ET ASSOCIES

MAZARS

WOLFF ET ASSOCIES

SIEGE SOCIAL : 19, BD BERTHELOT - 63400 CHAMALIERES
TEL : +33 +33 (0) 4 73 31 58 00 - FAX : +33

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL DE 37 000 EUROS - RCS Clermont Ferrand 479908949

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT, AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

CESAR

Société anonyme au capital de 8 626 568,55 €
Siège social : 154, Boulevard Jean Moulin - Zone Industrielle Clos
Bonnet 49400 SAUMUR
RCS : Angers B 381 178 797

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/03/2015

WOLFF ET ASSOCIES

MAZARS

CESAR

Comptes Annuels

Exercice clos le

31/03/2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CESAR, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception des points décrits dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- Comme exposé en note A de l'annexe «Faits caractéristiques de l'exercice », la filiale espagnole JOSMAN déclarée en cessation de paiement en date du 2 février 2015 a été placée en redressement judiciaire par le Tribunal de commerce d'Alicante le 4 mars 2015. En l'absence de communication d'états financiers relatifs à cette filiale au titre du présent exercice et, constatant la perte de contrôle, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si il existe des risques ou engagements résiduels relatifs à cette filiale dans le contexte judiciaire actuel.

- Comme formulé dans nos précédents rapports, nous considérons que le dispositif général de contrôle interne du Groupe CESAR et le processus d'identification des risques, de valorisation des actifs et de recensement des engagements hors bilan restent encore affectés, et notamment à l'étranger, par les conséquences des profondes restructurations que le groupe a connues ces dernières années.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé au paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note A de l'annexe « Evénements majeurs de l'exercice » concernant l'application du principe de continuité de l'exploitation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la aux réserves mentionnées ci-dessus :

- Pour ce qui est de l'application de la convention comptable de continuité d'exploitation, nous nous sommes également fondés sur le suivi et l'actualisation des prévisions de trésorerie présentées au Tribunal de commerce aux fins d'instruction du plan de continuation, et nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information financière donnée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont été pris en compte en complément de ceux ayant contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Chamalières et à Courbevoie, le 30 juillet 2015

Les commissaires aux comptes

WOLFF ET
ASSOCIES


JEAN-PHILIPPE PERONNY

MAZARS


GILLES RAINAUT

CESAR SA

Société Anonyme
Au capital de 8 626 568,55 €
Siège social : 154 Boulevard Jean Moulin – 49400 SAUMUR
381 178 797 RCS ANGERS

COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE **DU 1^{er} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015**

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire



S O M M A I R E

<i>I. BILAN ACTIF</i>	3
<i>II. BILAN PASSIF</i>	4
<i>III. COMPTE DE RESULTAT</i>	5
<i>IV. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX</i>	6
A. Faits significatifs	6
B. Principes, règles et méthodes comptables	7
C. Explications des postes du bilan et du compte de résultat	10
D. Autres informations	24
E. Flux de trésorerie	26
F. Filiales et participations	28

I. BILAN ACTIF

	Brut	Amort. Prov.	Net 31-mars-15	Net 31-mars-14
<u>Actif immobilisé</u>				
Immobilisations incorporelles	1 904	-	1 804	108
Immobilisations corporelles	855	-	766	109
Immobilisations financières	6 478	-	3 815	3 277
<u>Total de l'actif immobilisé</u>	9 237	-	6 385	3 494
<u>Actif circulant</u>				
Stocks	3 737	-	2 466	1 032
Clients	4 275	-	2 521	2 061
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	-
Personnel et organismes sociaux	-	-	-	2
Etat, impôts sur les bénéfiques	-	-	-	33
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	-	-	-	30
Autres créances	610	-	175	538
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	11
Disponibilités	696	-	696	1 071
<u>Total de l'actif circulant</u>	9 317	-	5 162	4 778
<u>Comptes de régularisation</u>				
Charges constatées d'avance	29	-	29	29
Frais émission des emprunts à étaler	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
<u>Total comptes de régularisation</u>	29	-	29	29
<u>Total actif</u>	18 583	-	11 547	8 301

II. BILAN PASSIF

	31-mars-15	31-mars-14
<u>Capitaux propres</u>		
Capital social	8 627	8 627
Primes d'émission, de fusion, d'acquisition	52 134	52 134
Réserve légale	126	126
Réserves réglementées	120	120
Autres réserves	7 886	7 886
Report à nouveau	(73 736)	(73 980)
Résultat de l'exercice	334	244
<u>Total capitaux propres</u>	(4 509)	(4 844)
Provisions pour risques et charges	480	2 623
<u>Total des provisions pour risques et charges</u>	480	2 623
<u>Dettes</u>		
Emprunts et dettes financières	116	232
<i>dont Emprunts obligataires convertibles</i>		
Intérêts courus		
Avances financières	21	18
Avances financières en comptes courants	3 154	3 223
Fournisseurs et comptes rattachés	5 160	3 978
Dettes fiscales et sociales	2 606	3 012
Autres dettes	8	57
<u>Total dettes</u>	11 065	10 520
<u>Comptes de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance		
Ecarts de conversion passif		1
<u>Total comptes de régularisation</u>		1
<u>Total passif</u>	7 036	8 301

III. COMPTE DE RESULTAT

	31-mars-15	31-mars-14
	12 mois	12 mois
Produits		
Ventes de marchandises	1 951	2 386
Production vendue	792	997
Chiffre d'affaires nets	2 742	3 383
Reprises sur amortissement et provision, transfert de charges	724	606
Variations de stocks	-	-
Autres produits	0	98
Total produits	3 467	4 087
Consommations marchandises et matières		
Achats de marchandises	(838)	(602)
Variation stock (Marchandises)	(324)	(879)
Achats de matières premières et autres approvisionnement	(23)	(96)
Variation stock (MP et appro.)		
Autres achats et charges externes	(1 131)	(1 257)
Total consommations marchandises et matières	(2 316)	(2 834)
Marge sur marchandises et matières	1 151	1 253
Charges		
Impôts taxes et versements assimilés	(91)	(181)
Salaires et traitements	(576)	(710)
Charges sociales	(203)	(252)
Amortissements et provisions	(256)	(107)
Autres charges	(14)	(473)
Total charges	(1 139)	(1 723)
Résultat d'exploitation	12	(471)
Résultat financier		
Produits financiers	915	622
Charges financières	(1 215)	(1 524)
Total résultat financier	(300)	(901)
Résultat courant avant impôts	(289)	(1 372)
Résultat exceptionnel		
Produits exceptionnels	1 642	5 947
Charges exceptionnelles	(1 019)	(4 331)
Total résultat exceptionnel	623	1 616
Participations salariés / impôts sur les sociétés	0	0
Résultat net	334	244

IV. ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Préambule

Les comptes sociaux ont été arrêtés en Conseil d'administration du 10 juillet 2015 pour être portés à l'approbation des actionnaires.

Ces comptes se caractérisent par les données suivantes :

Total des actifs	7 036 K€
Chiffre d'affaires annuel	2 742 K€
Résultat net annuel	334 K€
Capitaux propres	(4 509 K€)

A. Evènements majeurs de l'exercice :

Plan de continuation

Le 27 février 2013, le tribunal de commerce de Bobigny a arrêté le plan de redressement de la société CESAR sur dix ans. Les créances déclarées et acceptées s'élèvent à 10.3 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2014/2015, une seconde échéance est intervenue à hauteur de 605 K€ de sorte que le solde est ramené au 31 mars 2015 à un montant de 9.0 M€ après mise à jour du passif des créances contestées dont le montant est devenu définitif pour 715K€ et qui figuraient par ailleurs en provision pour litiges.

JOSMAN : déclaration de cessation de paiement

Le 2 février 2015, la filiale espagnole JOSMAN a déclaré un état de cessation de paiement auprès du tribunal de commerce d'ALICANTE. Le 4 mars 2015, ce même tribunal a placé la société JOSMAN en redressement judiciaire.

En l'absence d'engagement donné envers cette filiale et de risque avéré, l'impact de ce dépôt de bilan sur nos comptes est la dépréciation des créances du groupe envers JOSMAN.

Continuité d'exploitation

En conséquence du plan de continuation arrêté le 27 février 2013, les comptes de CESAR SA ont été établis selon la convention de continuité de l'exploitation. Les hypothèses de chiffre d'affaires inscrites au plan ne sont pas atteintes de même que le niveau de résultat. Cependant, compte tenu des actions commerciales mises en œuvre en France et



à Madagascar, les perspectives d'activité pour les exercices 2015/2016 et 2016/2017 laissent augurer que les engagements seront respectés.

Par ailleurs, le niveau de marge et de frais généraux ainsi que la variation favorable du besoin en fonds de roulement permettent de conserver une réserve de trésorerie suffisante sur les douze prochains mois pour honorer le paiement du dividende 2016 en attente des résultats de nos actions commerciales.

B. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2015 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et méthodes comptables du règlement n° 2014-03 relatif au Plan Général Comptable, dans le respect des règles de prudence, de l'indépendance des exercices et de la continuité de l'exploitation.

Les méthodes retenues sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Dans ce poste, figurent des acquisitions de brevets (marques déposées) non amortissables, et des achats de logiciels amortissables sur une durée maximum de trois ans.

La marque AJENA est conservée dans l'actif pour 1 M€ mais dépréciée sur les exercices précédents à hauteur de 90% soit 900 K€.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées, le cas échéant.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de consommation prévisionnelle des avantages économiques liés à leur utilisation.

Les principales cadences d'amortissement pratiquées sont les suivantes:

- Terrains	Non amortis
- Agencements terrains	20 ans
- Constructions	20 ans
- Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel de transport	3 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 10 ans

3. Immobilisations financières

Les « titres de participation » ont été évalués à la valeur historique d'acquisition. Une dépréciation est toutefois constituée lorsqu'elle s'avère nécessaire en rapprochant, à la clôture de l'exercice, la valeur d'entrée des titres dans le patrimoine de l'entreprise de leur valeur d'utilité. Cette valeur d'utilité a été assimilée à la valeur des capitaux propres.

Par application de cette méthode, les titres JOSMAN et FESTIVEO sont dépréciés en totalité. Par ailleurs, les titres FESTIVAL ont été partiellement dépréciés.

4. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leurs valeurs nominales après constatation éventuelle de provisions pour dépréciation si un risque d'insolvabilité du débiteur concerné s'avérait.

Les créances et dettes en devises sont comptabilisées au cours de la devise en euros à la date de l'opération. En fin d'exercice, les créances et dettes résiduelles sont évaluées en euros au cours du 31 Mars et les corrections s'effectuent par utilisation des comptes d'écarts de conversion au bilan (§ 6).

Le poste « autres créances » englobe notamment les avances sur licence qui sont amorties en fonction du chiffre d'affaires réalisé avec la licence sur la période et au maximum sur la durée de vie du contrat de 1 à 5 ans. Dans le cas où une licence perdrait toute substance avant la fin de sa durée de vie, le solde serait directement passé en charge dans l'année d'occurrence.

Les avances financières consenties en compte courant aux différentes filiales sont inscrites dans ce poste. Ces avances font l'objet de dépréciation dès lors que la probabilité de leur recouvrement est jugée insuffisante en regard de leur activité, de leur endettement et de la situation de leurs capitaux propres.

5. Comptes de régularisations actif

Ces comptes regroupent les charges constatées d'avance et les écarts de conversion actifs.

6. Ecart de conversion actifs et passifs

Les postes « écarts de conversion actifs et écarts de conversion passifs » enregistrent les différences résultant de l'évaluation des créances et dettes en monnaies étrangères au cours des devises en clôture d'exercice par rapport au cours des mêmes devises lors de l'enregistrement de l'opération.

Les écarts de conversion actifs entraînent la constitution d'une provision pour perte de change inscrite en « provisions pour risques » au passif du bilan.

Toutes les facturations de CESAR SA avec ses filiales sont établies en euros.



7. Plan de Souscription d'Actions

Options de souscription d'actions et Stock options : néant

8. Provisions pour risques et charges

Conformément à l'avis du CNC n°00-01 sur les passifs, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers ou qu'il est probable ou certain, qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente.

Les provisions sont constituées en regard des litiges et contentieux nés à la date de clôture des comptes et connus à la date d'arrêté. Leurs constitutions relèvent d'une observation individuelle des éléments ou évènements constituant le dit risque, et sont évaluées en fonction de la situation à la date de clôture. Lorsqu'un écart de conversion actif est représentatif d'un risque de change, il fait l'objet d'une provision pour perte de change.

9. Charges et produits constatés d'avance

Il s'agit de charges et produits comptabilisés dans l'exercice mais dont l'exécution se réalise l'exercice suivant.

10. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est constitué des charges et produits résultant d'évènements et/ou d'opérations distinctes des activités courantes de la société.

C. Explications des postes du bilan et du compte de résultat**1. Immobilisations et amortissements**

	31-mars-14	+	-	31-mars-15
<u>Immobilisations brutes</u>				
Immobilisations incorporelles	1 904			1 904
Immobilisations corporelles	845	10		855
- dont Terrains	12	-	-	12
- dont Agencements constructions	287	-		287
- dont Immobilisations en cours	-		-	-
- dont Autres immos corporelles	547	10		556
Immobilisations financières	6 507		(29)	6 478
- dont Titres de participation	6 477	-		6 477
- dont Prêts participatifs	-	-		-
- dont Autres immos financières	30		(29)	1
Total des immobilisations brutes	9 256	10	(29)	9 237

Amortissements et Dépréciations

Immobilisations incorporelles	1 797	8		1 804
Immobilisations corporelles	736	31		766
- dont Terrains	-			-
- dont Agencements constructions	244	17		260
- dont Autres immos corporelles	492	14		506
Immobilisations financières	3 230	586		3 815
- dont Titres de participation	3 230	586		3 815
- dont Autres immos financières	-	-	-	-
Total des amortissements	5 763	624	0	6 385

Immobilisations nettes

Immobilisations incorporelles	107			100
Immobilisations corporelles	109			89
Immobilisations financières	3 277			2 662
Total Immobilisations nettes	3 493	-		2 851

Titres de Participation

Une dépréciation des titres FESTIVAL a été constatée à hauteur de 586 K€ en raison de la dégradation de ses capitaux propres due en grande partie à la dépréciation de la créance JOSMAN.

Concernant JOSMAN, la provision pour situation nette négative comptabilisée sur l'exercice précédent, a été reprise dans sa totalité pour un montant de 782 K€ en l'absence de risque financier avéré au-delà de la perte des sommes investies dans cette société.

Dans ces conditions, à la clôture de l'exercice 2014/2015, la valeur nette des titres inscrits à l'actif s'élève à un montant de 2 662 K€, soit :

Valeur brute	6 477 K€
Dépréciation	- 3 815 K€

	2 662 K€

	Valeur brute des titres au 31/03/2014	Sorties sur l'exercice	Valeur brute des titres au 31/03/2015	Provisions au 31/03/2014	provisions sur l'exercice	Reprise provisions sur l'exercice	Provisions au 31/03/2015	Valeur nette des titres au 31/03/2015
TITRES JOSMAN	1 559	0	1 559	1 559		0	1 559	0
TITRES FESTIVAL	4 867	0	4 867	1 620	586		2 206	2 662
TITRES FESTIVEO	50	0	50	50			50	0
TOTAUX	6 477	0	6 477	3 230	586	0	3 815	2 662

Les autres immobilisations financières sont composées de deux dépôt de garantie pour un total de 1 K€. Par ailleurs, CESAR SA qui avait fait appel à des investisseurs externes pour l'animation du titre sur le marché financier pour un montant de 29 K€ a demandé le remboursement de cette somme.

Le tableau des filiales et participations figure en annexe (page 28).

2. Stocks et en cours

	31-mars-15	Brut	provisions	Net	31-mars-14
Stocks Matières premières				-	-
Stocks produits finis				-	-
Stocks marchandises		3 737	-2 466	1 271	1 032
Stocks retours		-		-	-
TOTAL :		3 737	-2 466	1 271	1 032

Les stocks sont évalués au coût unitaire moyen pondéré, au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée pour les articles dont le coût est supérieur à leur valeur nette probable de réalisation.

Tous les articles hors catalogues sont dépréciés au moins à 60% ; à cela s'ajoute sur tous les produits une dépréciation liée à l'obsolescence comprise entre 80 à 100%.

Par ailleurs, tous les produits sous licence expirée sont dépréciés à 100%.

Une reprise de la provision pour dépréciation des stocks a été constatée sur l'année pour un montant de 564 K€, portant ainsi la dépréciation des stocks à la clôture de l'exercice à un montant de 2 466 K€.

3. Créances clients

	Brut		Provisions	Net	Net
	31-mars-15		31-mars-15	31-mars-15	31-mars-14
Clients Groupe	1 764	-	619	1 145	873
Clients Hors Groupe	1 696	-	1 087	609	1 187
Clients douteux	815	-	815	-	-
Factures à établir	-	-	-	-	-
TOTAL	4 275	-	2 521	1 754	2 060

Le poste « clients » correspond aux facturations de prestations aux différentes filiales du Groupe, ainsi qu'aux distributeurs des articles de fêtes et de peluches.

Une reprise de la provision pour dépréciation des créances de 156 K€ a été constatée, portant la dépréciation à la clôture de l'exercice à un montant de 1 902 K€. Une partie de la reprise de provision a été constatée en couverture des créances estimées définitivement irrécouvrables.

Au 31 mars 2015 les clients Groupe s'élèvent à 1 764 K€ contre 1 787 K€ l'année précédente.

La provision, antérieurement constatée au titre de FESTIVEO a été reprise à hauteur de 23 K€ et ramenée à hauteur de 577 K€.



4. Autres Créances

	31-mars-15	31-mars-14
Comptes courants filiales	-	-
Débiteur JOKER	350	350
Avances sur licences	-	-
Produits à recevoir	-	-
Personnel et organismes sociaux	2	2
Etat et collectivités	136	63
Créances sur ventes titres	70	120
Autres débiteurs	52	68
Total autres créances - valeurs brutes	610	603
Provision dépréciation autres créances	-175	
Total autres créances - valeurs nettes	435	603

Le poste « Autres débiteurs » concerne principalement les fournisseurs débiteurs pour un montant de 50 K€.

Il n'existe pas d'avance sur licences au 31 mars 2015. L'ensemble du poste « autres créances » est à échéance de moins d'un an.

5. Etat des échéances des créances

Montant des créances	Montant	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	4 275	4 275	-	-
Comptes courants	0	0	-	-
Avances sur licences	0	0	-	-
Autres créances	610	610	-	-
Total	4 885	4 885	-	-

6. Créances et dettes, charges et produits avec des sociétés ayant des liens de participation

Postes du bilan	31-mars-15
Créances rattachées à des participations	
Créances clients et comptes rattachés	1 765
Autres créances	-
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	605
Clients créditeurs	
Autres dettes	-

Postes du résultat	31-mars-15
Produits exploitation	822
Charges exploitation	816
Produits financiers	0
Charges financières	500
Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	0

7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont constituées des soldes bancaires débiteurs et de caisse.

153 199 titres CESAR SA ont été vendus dans l'exercice au cours de bourse du jour de l'opération soit 0.04€ / action.

A la clôture de l'exercice 2014/2015, CESAR SA ne détient plus aucun de ses propres titres.

8. Ecart de conversion

A la clôture de l'exercice, il n'existe pas d'écart de conversion.

9. Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale en euro
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice au 31/03/2009	8 212 443	1,52450
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice au 31/03/2010	8 212 443	0,30490
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice au 30/09/2010	22 383 163	0,30490
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice au 31/03/2011	22 384 027	0,15000
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice au 31/03/2012	57 510 396	0,15000
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice au 31/03/2013	57 510 396	0,15000
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice au 31/03/2014	57 510 457	0,15000
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice au 31/03/2015	57 510 457	0,15000

Variation des capitaux propres

	31-mars-15	31-mars-14	Variation
Capital social	8 627	8 627	0
Prime d'émission	52 134	52 134	0
Réserves	8 132	8 132	0
Report à nouveau	(73 736)	(73 980)	244
Résultat de l'exercice	334	244	90
Total des capitaux propres	(4 509)	(4 843)	334

10. Provisions pour risques et charges

	31-mars-14	Augmentation	Reprise		31-mars-15
			Avec objet	Sans objet	
Provisions pour litiges	780			-325	455
Provisions pour risques et charges	1 843		-1 407	-411	25
Provisions pour perte de change	0	0	0	0	0
TOTAL	2 623	0	-1 407	-736	480

Les reprises de provision sans objet font suite aux jugements ayant eu lieu sur la période et favorables à CESAR.

Le poste « Provision pour risques et charges » s'élève à un montant de 480 K€. Il est constitué de provisions pour litige à hauteur de 455 K€ en raison des affaires prud'homales en cours. La reprise de provision pour litiges sur l'exercice de 325 K€ est principalement dû au dénouement judiciaire favorable pour CESAR.

La « provision pour risques et charges » d'un montant de 1 843 K€ à la clôture de l'exercice précédent a été ramenée à un montant de 25 K€ en raison d'une reprise de provision à hauteur de 1 818 K€. Cette reprise fait suite aux différents jugements favorables intervenus pendant l'exercice 2014/2015. Il s'agissait de demandes de fournisseurs dont la société contestait le bien-fondé.

Cette reprise concerne également la provision antérieurement constatée sur JOSMAN pour un montant de 782 K€.

11. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières se présentent comme suit :

	31-mars-15	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes court terme	116	116	-	-
Dépôts	21	21	-	-
Total	137	137	-	-

Les dettes à court terme sont composées de concours bancaires pour 116 K€ remboursables dans le cadre du plan de continuation.



Comptes courants

	31-mars-15	31-mars-14
Comptes courants associés	3 153	3 223
Comptes courants filiales - FESTIVAL	0	0
Comptes courants filiales - JOSMAN	0	0
Total comptes courants	3 153	3 223

12. Echéance des dettes

Montant des dettes	Montant	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Concours bancaires courants	116	116	-	-
Autres dettes financières	3 153	772	1 164	1 217
Emprunts et dettes financières divers	21	21	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	5 160	1 249	1 902	2 009
Dettes fiscales et sociales	2 607	523	1 019	1 065
Autres dettes	8	8	-	-
Total	11 065	2 689	4 085	4 291

Les dettes à plus d'un an, sont constituées en totalité par les dettes issues du plan de redressement par jugement en date du 27 février 2013. Celles-ci s'élèvent à un montant de 9.0 M€.

13. Produits à recevoir et charges à payer

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants	
Clients - factures à établir	0
Fournisseurs et comptes rattachés	50
Comptes courants	0
Etats-Produits à recevoir	39
Divers produits à recevoir	0
Total	89

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants	
Clients et comptes rattachés	8
Fournisseurs - factures non parvenues	209
Comptes courants	0
Personnel - charges sur congés payés	79
Autres dettes fiscales et sociales	97
Dettes sur immobilisations	0
Autres charges à payer	0
Total	393

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 29K euros. Elles concernent l'exercice suivant 2015/2016.

14. Chiffre d'affaires

	31-mars-15 12 mois		31-mars-14 12 mois	
	France	Etranger	France	Etranger
Ventes de marchandises et production vendue	1 906	411	2 634	181
Management fees		250		250
Commissions FOB		175		318
Total	1 906	836	2 634	749

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014/2015 s'élève à un montant de 2 742 K€.

Il est composé de ventes de marchandises pour 1 951 K€, de « Management fees » correspondant aux prestations liées à l'activité d'animatrice du groupe pour 250 K€, ainsi que de Commissions sur ventes en FOB pour 175 K€.

15. Autres produits

Les autres produits sont composés essentiellement de produits divers de gestion pour moins de 1K€.

16. Frais de personnel

	31-mars-15	31-mars-14
	12 mois	12 mois
Salaires	558	698
Indemnité de rupture	28	21
Congés payés	-10	-8
Total salaires et traitements	576	710
URSSAF	146	183
Retraites	43	51
Pôle Emploi	25	30
Prévoyance	18	17
Charges sociales diverses et pour congés payés	2	4
CICE	-32	-33
Total charges sociales	203	252
Total des frais de personnel	779	963

Le crédit d'impôt compétitivité et emploi relatif à l'exercice 2014/2015 d'un montant de 32 k€ a été comptabilisé en diminution des charges de personnel.

17. Autres charges

Les autres charges sont principalement constituées de pertes sur créances irrécouvrables pour 11 K€, de charges diverses de gestion courantes pour 1 K€ et de redevances de licences pour 2 K€. Ces redevances correspondent à l'utilisation du droit de reproduction de propriétés intellectuelles négociées au nom de César SA.

18. Détail du résultat financier

	31-mars-15	31-mars-14
	12 mois	12 mois
Produits financiers	915	622
Gain de change	-	3
Autres produits financiers	0	38
Reprises sur dépréciations des VMP	110	113
Reprises provisions pour risques et charges	23	445
Reprises sur dépréciations des titres	-	22
Reprises sur provisions pour situation nette négative JOSMAN	782	-
Charges financières	(1 215)	(1 524)
Intérêts comptes courants	(10)	(11)
Différence de change	-	(19)
Provisions pour dépréciation des comptes courants	-	(100)
Abandon compte courant Festival	(500)	-
Abandon compte courant Joker	-	(445)
Autres charges financières	(5)	(7)
Dotations aux dépréciations des VMP	-	(110)
Charges nettes sur cessions de VMP	(115)	-
Dotations aux dépréciations des titres	(586)	(50)
Dotation aux provisions pour situation nette négative JOSMAN	-	(782)
Résultat financier	(300)	(901)

Les produits financiers sont principalement composés d'une reprise de provision pour risques sur situation nette négative de la filiale espagnole JOSMAN pour 782 K€ et une reprise de provision pour dépréciation des créances de la filiale FESTIVEO pour 23 K€.

Par ailleurs, une charge sur abandon d'un compte courant actif de la filiale malgache a été comptabilisée pour 500 K€ ainsi qu'une provision pour dépréciation des titres de cette même société pour 586 K€.

Le résultat financier négatif est donc principalement constitué de provisions pour dépréciation des comptes des filiales pour -281 K€ et d'autres charges et produits financiers pour un total négatif de 19 K€.

Le résultat financier s'établit négatif à hauteur de 300 K€.



19. Détail du résultat exceptionnel

	31-mars-15	31-mars-14
	12 mois	12 mois
Produits exceptionnels	1 642	5 947
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0	4
Produits nets sur cession d' immobilisations	5	210
Reprises provisions exceptionnelles des immobilisations	0	1 787
Reprises provisions stocks exceptionnels	0	0
reprises provisions Risques & Charges exceptionnels	1 361	2 297
Reprises provisions exceptionnelles des titres	0	1 164
Autres produits exceptionnels	276	485
Charges exceptionnelles	(1 019)	(4 331)
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0	0
Valeurs nettes comptables éléments actif cédés	0	(3 153)
Autres charges exceptionnelles	(1 019)	(578)
Dotations exceptionnelles	0	(600)
Résultat exceptionnel	623	1 616

Les principaux composants du résultat exceptionnel sont :

- La sortie des dettes fournisseurs, sociales et fiscales antérieures à la procédure judiciaire, en alignement avec l'état des créanciers retenu par le mandataire judiciaire et par CESAR. Impact positif sur le résultat de 70 K€.
- La régularisation des créances clients antérieures à l'année 2011 impacte négativement le résultat exceptionnel pour 121 K€.
- La reprise de provision sur litiges prud'homaux s'élève à un montant de 325 K€.
- Les charges exceptionnelles liées à la procédure de redressement judiciaire pour 61K€.
- Les autres produits exceptionnels pour 410 K€, principalement liés à la reprise d'une provision pour risques et charges exceptionnels suite à un protocole d'accord signé avec un créancier au passif pour la somme de 50 K€ provisionnée à la hauteur de 461 K€.

Le résultat exceptionnel est positif de 623 K€.



20. Dotations et reprises de provisions

	Dotations	Reprises
Provisions pour risques et charges	0	1 361
Provisions pour risques sur situation nette négative	0	782
Provisions pour dépréciation des titres de participation	-586	0
Provisions pour dépréciation sur stocks		564
Provisions pour dépréciation sur comptes clients		156
Provisions pour dépréciation des autres créances	-217	23
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement		110
Total des charges et produits calculés	-803	2 997
Exploitation	-217	720
Financier	-586	915
Exceptionnel	0	1 361
	-803	2 997

21. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant	Allègement	Accroissement
Accroissement			
Total accroissements de la dette future d'impôt			
Allègement			
Provision non déductible l'année de la comptabilisation	588	196	
Profit de change latent	0	0	
Amortissements réputés différés			
Déficits reportables	68 495	22 832	

22. Engagements hors bilan

Engagements donnés par la société

La ligne de crédit accordée par la Banque SABADELL à JOSMAN a expiré pendant l'exercice et n'a pas été reconduite. Il n'existe donc plus aucun engagement de solvabilité de CESAR.

Engagements de retraite

Les engagements de retraites s'élèvent à 70 Milliers d'euros (évaluation IFRS) au 31 mars 2015.

La provision pour retraites est évaluée selon l'approche actuarielle réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres à la société.

Paramètres économiques :

- L'augmentation annuelle des salaires :
 - 2.50% pour les cadres
 - 2% pour les ouvriers, ETAM et VRP
- Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de 1.14% (inflation comprise)

Paramètres sociaux :

- L'âge de départ est fixé à 65 ans quelque soit la catégorie,
- Le taux de rotation retenu est 3% pour toutes les catégories,
- Le taux de charges sociales patronales est :
 - 49% pour les cadres
 - 30% pour les ouvriers
 - 40% pour les ETAM
 - 50% pour le VRP,
- Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Paramètres techniques :

- L'année des calculs retenue est 2015,
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV 88/90,
- La méthode de calcul retenue est la méthode « Rétrospective Prorata Temporis,
- Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.

La société est soumise à la convention collective du jeu et des jouets.

L'indemnité de départ en retraite, définie par la convention collective, est la suivante quel que soit le statut :

Indemnité

Le salaire à prendre en considération pour le calcul de l'indemnité est le douzième de la rémunération des 12 derniers mois précédents le départ en retraite, ou selon



la formule la plus avantageuse pour l'intéressé, le tiers des 3 derniers mois, étant entendu que toute prime ou gratification de caractère annuel ou exceptionnel, qui aurait été versé au salarié pendant cette période ne serait prise en compte que prorata temporis.

Ancienneté	Indemnité départ en retraite
-comprise entre 1 et 5 ans	-1/3 mois du salaire de référence
-supérieure 5 ans jusqu'à 10 ans	-1/2 mois du salaire de référence
-supérieure à 10 ans jusqu' à 15 ans	-1 mois du salaire de référence
-supérieure à 15 ans jusqu'à 20 ans	- 1 mois ½ du salaire de référence
-supérieure à 20 ans jusqu'à 30 ans	- 2 mois du salaire de référence
-supérieure à 30 ans	- 2 mois ½ du salaire de référence

Majoration

L'indemnité est majorée de 35% pour les ingénieurs et cadres ayant au moins 30 ans d'ancienneté.

De plus, ladite indemnité est majorée, sous réserve de répondre aux conditions suivantes, de :

10% pour un salarié qui avise l'employeur de son départ en retraite 1 an à l'avance

5% pour un salarié qui avise l'employeur de son départ en retraite 6 mois à l'avance.

Il ne s'agit en aucun cas, d'un délai de prévenance et si le départ en retraite ne se réalise pas dans les conditions mentionnées ci-dessus, lesdites majorations ne s'appliquent pas.

D . Autres informations

1. Rémunération des dirigeants

Conseil d'administration :

Les Membres du Conseil d'administration ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

2. Effectif moyen de l'exercice

	Personnel salarié	Dont Hommes / Femmes	
Cadres et Agents de maîtrise	14	7	7
Employés / ouvriers	11	3	8
Total	25	10	15

3. Aspects environnementaux

En l'absence de structure industrielle, la société CESAR SA n'est pas concernée par la prise en considération des problématiques liées aux aspects environnementaux.

4. Eléments postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement majeur n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

5. Autres informations

La société CESAR SA est la société mère du groupe et publie annuellement des comptes consolidés.

6. Entités liées

Les parties liées sont définies par la société comme les actionnaires de la société, les co-entreprises et les principaux dirigeants.

	Achats	Dettes
Entreprises liées	108 552 €	3 153 408 €

E. Flux de trésorerie

	2014/2015	2013/2014
Chiffre d'affaires	2 742	3 383
Coût d'achat des marchandises vendues	(1 185)	(1 577)
	-----	-----
	1 557	1 806
Consommations intermédiaires	1 131	1 257
Impôts et Taxes	91	181
Frais de Personnel	779	962
Autres Charges de Gestion	12	369
	-----	-----
Excédent Brut d'Exploitation	(456)	(963)
Variation du BFR	1 486	819
	-----	-----
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	1 030	(144)
Charges et produits financiers nets (1)	(497)	395
Charges et produits exceptionnels	(744)	7
Autres	15	0
	-----	-----
Flux de trésorerie générés par l'activité	(226)	258
Produits de cessions d'immobilisations	5	210
Acquisitions d'immobilisations	(10)	(29)
Variation des comptes courants et autres actifs financiers	(69)	(42)
Souscription d'emprunts nouveaux		
Remboursement d'Emprunts	29	0
	-----	-----
Variation de Trésorerie	(271)	397

(1) dont abandon de créance FESTIVAL 500 K€

L'excédent brut d'exploitation de l'exercice est négatif à hauteur de 456K euros contre 963K euros l'exercice précédent.

La variation en Besoin de Fonds de Roulements est positive pour 1 486K euros.

Les flux de trésorerie générés par l'exploitation sont positifs pour 1 030K euros.

Les flux de trésorerie générés par l'activité sont négatifs pour 226K€

La variation nette de trésorerie est négative de 271K euros.

Participations

Capital (en devises)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (en devises)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus (Euros)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (Euros)	Montant des avals et cautions donnés par la société en Euros	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé (Euros)	Résultat du dernier exercice écoulé (Euros)	Monnaie
			Brute	Nette					
60 101	117 197	100,00	1 559 271	0					EUR
34 480 000	10 656 712 700	96,77	4 867 195	2 661 719		4 302 590	(646 317)		MGA
23 000	(731 692)	60,00	50 000	0		466 260	2 022		EUR
			6 476 466	2 661 719	0	0			

é JOSMAN, ce sont les comptes au 31 mars 2014.

ises au 31/03/2015 : 1 EUR = 3 141.28 MGA

ide n'a été encaissé au cours de l'exercice.

IDENTIFICATION DES FILIALES

Nom des sociétés	Siège social
FESTIVAL SA	169,Bis Ambohipanja,Ankadikely Antanarivo 103 Madagascar
JOSMAN SI	Poligono Juyarco 46 03700 -Denia (Alicante) Espagne
FESTIVEO	154 boulevard Jean Moulin 49400 SAUMUR

Engagements reçus

Clause de retour à meilleure fortune adossé à l'abandon de créance de 500K€ consenti à la société FESTIVAL.

